

A l'ordre du jour, il y avait :

L'adoption du PV du 30 septembre 2021 reporté en raison du non-respect de la procédure qui est l'envoi en premier lieu à la secrétaire du CHSCT D afin d'effectuer les premières modifications. Aucun contrôle approfondi n'a pu être réalisé dans le trop peu de temps imparti. Nous exigeons le report de ce point et demandons à l'administration de respecter les procédures.

La présentation du compte-rendu de **visite du collège de Drulingen** et de celui de **l'école primaire du Port du Rhin**. Ces comptes-rendus sont [*Ndlr : seront !!! Les agents administratifs seraient-ils également mis à mal par une mise sous pression ?*] disponibles sur le site de la DSDEN [ICI](#). Des réponses du DASEN ainsi que des collectivités concernées sont attendues.

Une 40aine de fiches SST ont été validées. Les comportements perturbateurs et les moyens alloués y sont directement dénoncés.

Concernant le registre **SST dématérialisé**, nous constatons que la direction d'école se voit à nouveau alourdie d'une tâche supplémentaire. Il y a une sérieuse nuance entre être avertie qu'une fiche est rédigée dans son école (surtout par rapport à un éventuel problème de sécurité) et devoir répondre à une fiche... Un moyen de plus pour que les responsables hiérarchiques puissent répondre dans un délai raisonnable ? Quel est l'objectif ?

La crise sanitaire : voir [là](#)

Nous remercions Mme Rauscher de sa présence pour répondre à nos questions concernant **le manque d'AESH** (153 démissions entre la rentrée 2021 et les vacances de la Toussaint, du jamais vu ! Plus de 300 embauches...) et le **maintien d'élèves en situation de handicap plusieurs années de suite et la programmation adaptée des objectifs d'apprentissage (PAOA).**

La circulaire du 8/09/2016 indique qu'une notification MDPH permet la PAOA pour intégrer une adaptation des apprentissages, des outils, des lieux, du temps de solarisation pour un élève qui observe un grand décalage avec les apprentissages de sa classe d'âge.

Moins de 20 élèves sont concernés dans le département, ils sont tous accompagnés d'une AESHi.

Maintien en accord avec l'équipe de maternelle ? OUI. Et en accord avec les parents ? OUI

Responsabilité partagée selon le lieu où l'élève se trouve.

Pas de PAOA sur une scolarité entière, c'est-à-dire qu'un élève ne peut pas passer toute sa scolarité primaire dans un niveau maternel.

L'élève comptabilisé dans l'effectif élémentaire mais s'il y a des problèmes d'effectifs trop importants en maternelle alors la PAOA ne se fera pas.

Pas de double maintien en maternelle possible, la MDPH ne le notifie plus. Règlementairement, ce n'est plus possible.

Divers :

- Un GT sur les conditions de travail des CPC est programmé le 3/02/2022

- Un GT sera programmé pour rédiger un « protocole » en cas de déménagement dans une école afin de pas nuire aux conditions de travail des collègues et de sécurité des élèves.

- La situation du collège du Ried a été évoquée. Nous sommes en attente des réponses du DASEN.

- Le point de situation sur la restructuration du collège Maurois est reporté au prochain CHSCT.

La séance est levée à plus de 19h30 !

